

33^e
édition



CROSS COUNTRY

Sam 13 & Dim 14
octobre 2018

TASSIN
LA DEMI-LUNE
(69)

Championnat de France des polices municipales



Association Sportive de la Police Municipale de Tassin :

Tél. 04 72 59 22 22 - crosspm2018@villetassinlademilune.fr



police municipale de Tassin la Demi-Lune



Sommaire

1. Edito de Pascal Charmot - Maire de Tassin la Demi-Lune.....	p.3
2. Mot de Mathieu Putigny - Président de l'ASPM.....	p.4
3. Programme.....	p.5
4. Plan de la course.....	p.7
5. Les visites touristiques.....	p.8
6. Le Challenge de tir.....	p.10
7. Inscription et règlement du challenge de tir.....	p.11
8. Inscription et règlement de la course.....	p.13
9. Hébergement et restauration.....	p.15
10. Annexes (plan et transports).....	p.16



Édito de Pascal Charmot,

Depuis trois ans, la ville de Tassin la Demi-Lune organise avec succès le Rendez-Vous Régional de la Sécurité. Véritable vitrine professionnelle pour tous les acteurs de la filière sécurité, c'est le rendez-vous des Polices municipales mais aussi celui des policiers nationaux et gendarmes.

Ce rendez-vous est enfin un lieu de rencontre et d'échange pour raffermir les liens qui unissent nos Polices municipales aux forces de l'ordre, en zone gendarmerie ou police.

La réussite de cette manifestation est sans conteste la vôtre.

Dans cette dynamique de renforcer les liens, nous avons le plaisir cette année d'accueillir en parallèle le Cross national des Polices Municipales mais aussi d'organiser un concours de tir.

Vous serez près de 400 policiers municipaux qui, le temps d'un week-end, viendront découvrir notre commune, labellisée Ville Active et Sportive, et ses alentours. Outre la course qui aura lieu dans un cadre enchanteur à proximité immédiate de Tassin la Demi-Lune, vous pourrez en profiter pour découvrir les différents exposants de notre Rendez-Vous de la Sécurité mais aussi explorer la ville de Lyon, inscrite au patrimoine de l'humanité, au travers notamment d'une visite intitulée « Crimes et faits divers ».

Merci à vous, coureurs et à vos familles, de faire de cet événement une grande réussite.

Merci à tous nos partenaires et tout spécialement à l'Association de la Police Municipale de Tassin la Demi-Lune et aux services municipaux qui ont travaillé pendant de longs mois pour faire de votre séjour tassilunois un moment enthousiasmant qui restera dans vos mémoires.

Pascal Charmot,
Maire de Tassin la Demi-Lune
Conseiller de la Métropole de Lyon



Mot du Président

Chères et chers collègues,

L'association sportive de la Police Municipale de Tassin la Demi-Lune est heureuse de vous accueillir, lors du 3^{ème} Rendez-Vous de la Sécurité, pour le 33^{ème} Championnat de France de Cross des Polices municipales du 12 au 14 octobre 2018.

Cette année notre association porte, en partenariat avec la ville de Tassin la Demi-Lune, le projet du 3^{ème} Rendez-Vous de la sécurité, événement qui au fil des éditions n'a fait qu'accroître son succès. Cette manifestation rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité publique, Police Nationale, Gendarmerie avec leurs unités d'élites et majoritairement la Police Municipale.

Ce rendez-vous, riche en découvertes technologiques, est aussi et surtout un lieu d'échange, de partage et de convivialité. De nombreuses surprises vous attendent sur ce salon mais également sur ce qui nous intéresse, le parcours du cross.

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire de la ville de Tassin la Demi-Lune qui a lui-même souhaité l'organisation de cette 33^{ème} édition du Championnat de cross national des polices municipales.

Un grand merci à nos partenaires, aux services municipaux, à l'Athlétic Club de Tassin et tous les bénévoles qui seront là pour vous apporter le meilleur sur l'ensemble du week-end.

Sportivement,

Mathieu Putigny
Président de l'ASPM TASSIN

Programme

Vendredi 12
octobre 2018

Salon de la sécurité à l'Espace culturel L'Atrium de Tassin la Demi-Lune & Challenge de tir au stand de Sainte Consorce

- 08h00** Accueil des concurrents du Challenge de tir
- 09h00** Ouverture du salon
- 10h30** Démonstration
- 11h30** Inauguration
- 12h00** Démonstration
- 12h30** Apéritif
- 14h00** Présentation des sociétés & ouverture du stand pour le retrait des dossards du cross
- 14h30** Conférence
- 15h45** Remise des prix du Challenge de tir
- 17h00** Fermeture du salon





Programme

Samedi 13 octobre 2018

Salon de la sécurité à L'Espace culturel L'Atrium & accueil du Championnat de cross national des polices

- 10h00** Ouverture du salon & accueil des concurrents à L'Espace culturel L'Atrium
- 14h00** Reconnaissance du parcours au parc de Lacroix Laval
- 14h30** Départ des visites touristiques sur Lyon
- 17h00** Démonstration
- 18h00** Inauguration du Championnat de cross des polices à L'Espace culturel L'Atrium
- 18h30** Apéritif du Maire à L'Espace culturel L'Atrium
- 20h00** *Pasta Party* au restaurant *Daddy Poule*

Dimanche 14 octobre 2018

Championnat de cross national des polices

- 08h00** Levée des couleurs et discours au parc de Lacroix Laval
- 08h15** Départ des courses
- 12h00** Déjeuner au château du parc de Lacroix Laval
- 14h00** Départ des visites touristiques sur Lyon
- 18h00** Remise des prix, discours et passation du drapeau à L'Espace culturel L'Atrium
- 19h30** Apéritif à L'Espace culturel L'Atrium
- 20h30** Repas de Gala au Gymnase des Genetières
- 22h00** Dessert et concert de musique à L'Espace culturel L'Atrium



La course

La police municipale de Tassin la Demi-Lune et l'Athlétic Club de Tassin sont heureux d'accueillir, le 14 octobre 2018, la 33^e édition du Championnat de France de Cross-Country des polices municipales.

Cette course est ouverte à tous les agents de police municipale, aux agents de surveillance de la voie publique, ainsi qu'aux retraités. Elle se déroulera sous forme de courses de 5700m ou 7500m avec différentes catégories.

Lieu :

Rendez-vous à 8h00 au Parc de Lacroix Laval sur la commune de Marcy l'Etoile.





Visites touristiques

De Fourvière au Vieux-Lyon



Colline historique de Lyon, la basilique de Fourvière voit s'étirer à ses pieds plus de 2000 ans d'histoire.

Le temps d'une visite entre colline de Fourvière et Vieux-Lyon, découvrez l'histoire du développement de la ville à travers les siècles.

La visite débute sur la colline de Fourvière, lieu de la fondation de Lyon. Depuis l'esplanade de Fourvière, le panorama permet de comprendre l'évolution de la ville à travers les siècles et les spécificités de ses différents quartiers. Vus d'en haut, les principaux monuments de la ville se dévoilent sous un angle nouveau.

La visite de la basilique de Fourvière permet de découvrir cette église du XIX^{ème} siècle et l'étonnante richesse de son décor intérieur.

La descente vers la vieille ville offre une plongée dans le Lyon médiéval et Renaissance. Urbanisé dès le Moyen-âge, le quartier du Vieux-Lyon dévoile aujourd'hui sur 24ha ses immeubles datant principalement des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

La cathédrale St-Jean, mêlant roman et gothique, offre une véritable opposition de style avec la basilique. En fin de visite, passez par une traboule pour découvrir ces étonnants passages d'une rue à l'autre à travers les maisons.



Crimes et faits divers

Entre Rhône et Saône, venez découvrir le côté obscur de Lyon et évoquer les crimes et faits divers qui ont marqué l'histoire de la ville. De places en ruelles, partez à la rencontre de personnages étonnants et parfois peu recommandables.

De l'arrestation des Templiers à l'empoisonnement supposé de François-Dauphin et au calvaire de son prétendu assassin, l'histoire de Lyon regorge d'évènements tragiques et de faits divers dramatiques.

Revivez l'assassinat du président Carnot et les attentats anarchistes du 19^{ème} siècle et plongez dans les années 1970, période trouble où la ville était surnommée « Chicago-sur-Rhône ». Attardez-vous près des lieux où se réunissaient les parrains lyonnais de l'époque et où le célèbre « Gang des Lyonnais » faisait les 400 coups.

Entre enlèvements et disparitions célèbres, faites connaissance avec quelques éminentes personnalités judiciaires lyonnaises comme Edmond Locard, père de la criminalistique moderne ou le juge Renaud.

Une visite de Lyon version polar, pour parcourir les rues de la Presqu'île en portant un regard différent sur les lieux qui vous entourent !





2^{ème} Challenge de tir

des polices municipales d'Auvergne Rhone-Alpes

La police municipale de Tassin la Demi-Lune, la société RUAG AMMOTEC France et le club de tir de Sainte Consorce organisent, le vendredi 12 octobre 2018, le 2^{ème} Challenge de tir des polices municipales de la région Auvergne Rhône Alpes. Vous pourrez participer à divers ateliers ludiques proposés par notre partenaire.

Ce concours est ouvert à tous les agents de police municipale armés en service de la région et/ou aux licenciés FFT. Il se déroulera sous la forme d'un parcours, en situation d'utilisation de l'arme.

Lieu :

Rendez-vous à 8h00 à l'Espace culturel L'ATRIUM situé rue du 8 mai 1945 à Tassin la Demi-Lune. Validation des inscriptions puis départ commun sur le stand de tir de Sainte Consorce.



Inscription 2^{ème} Challenge De Tir des Polices Municipales d'Auvergne Rhone Alpes

Partenariat Ville Tassin la Demi-Lune et Ruag Ammotec

Vendredi 12 Octobre 2018

La participation au challenge est de 10 euros, uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'ASPMTLDL.
Ce montant inclus la prise en charge du coût de l'assurance.

Merci de bien vouloir nous retourner les bulletins d'inscription dûment remplis par courrier impérativement
avant le mercredi 15 septembre 2018 à l'adresse suivante :

Association Sportive de la Police Municipale

De Tassin La Demi-lune

3ème rdv de la sécurité

14, avenue Leclerc

69 160 TASSIN LA DEMI-LUNE

La Ville de : _____

Participera au concours de tir et enverra les agents dont les noms suivent :

Cocher la catégorie concernée.

AGENT (nom & prénom) : _____

☐ SENIOR ☐ EXPERT ☐ RESPONSABLE ☐ DEBUTANT

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Grade : _____

.....

AGENT (nom & prénom) : _____

☐ SENIOR ☐ EXPERT ☐ RESPONSABLE ☐ DEBUTANT

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Grade : _____

Règlement challenge de tir

Ce concours est ouvert à tous les agents de police municipale armés en service de la région et/ou aux licenciés FFT. Il se déroulera sous la forme d'un parcours, en situation d'utilisation de l'arme, c'est-à-dire qu'il n'y aura qu'un seul passage, sans rattrapage. De même, le règlement des incidents de tir pendant le chronométrage est à la charge de chaque tireur. Si le directeur de tir estime que la faute n'est pas imputable au tireur, à l'arme ou aux munitions, il pourra refaire retirer le concurrent dans une autre série, à condition que celui-ci ait un nombre de cartouches suffisant.

Lieu :

Rendez-vous à 8h00 à l'Espace culturel L'ATRIUM situé rue du 8 mai 1945 à Tassin la Demi-Lune

Validation des inscriptions puis départ commun sur le stand de tir de Sainte Consorce.

Armement :

Les armes Heckler and Koch (HK SFP9, HK P30, HK MR 223, HK SP5K, CR 223) et les munitions GECO seront fournies par la société RUAG AMMOTEC.

D'autres équipements de la marque HK, HAENEL, GECO et UTM seront utilisés.

Assurances :

Les modalités d'assurances seront prises par le biais d'une licence Fédération Française de Tir pour la journée. Il est important de vous préinscrire afin que nous puissions valider votre assurance pour la journée.

Tenue :

Tenue propre et carte professionnelle. Présence sur place de la presse régionale.

Protection auditive :

Chaque tireur se présentera obligatoirement sur le pas de tir avec un casque anti-bruit ou des bouchons d'oreilles et des lunettes de protection. Le directeur de tir pourra refuser l'accès au pas de tir à un concurrent non muni de protections auditives et visuelles.

Matériel :

Chaque concurrent n'oubliera pas son ceinturon.

Les cibles et pastilles de rebouchage seront en place au stand.

Déroulement :

Les tirs seront réalisés à partir de 09h00 et se termineront vers 15h30. Nous organiserons une pause entre 11h00 et 13h30 pour pouvoir profiter des démonstrations qui auront lieu sur le salon. (Horaires pouvant être modifiés suivant le nombre de participants) A l'issue, si les tirs sont terminés, une proclamation des résultats sera faite sur le salon à l'Espace culturel L'ATRIUM en présence des autorités suivi d'un pot de l'amitié.

Épreuves du challenge :

Les épreuves de tir prévues :

- Challenge de tir 9mm/ Munition d'entraînement FMJ GECO 9mm et armes semi-automatique de calibre 9mm
 - Courte distance -10m
 - Tir sur GONG 5 cibles
 - Utilisation Timer ou non
 - Position Pré-Riposte, chargeur engagé, chambre vide
 - 6 cartouches
- Tir de précision à 25 m/ Munition d'entraînement FMJ GECO 9mm et armes semi-automatique de calibre 9mm
 - Tir sur cible (silhouette humaine armée)
 - 10 cartouches
 - Position Pré-Riposte, chargeur engagé
 - Tir distance – 25m

Ateliers complémentaires :

- Atelier Pistolets HK / Découverte des pistolets HK 9mm
 - HK SFP9
 - HK P30
- Atelier UTM (Ultimate Training Ammunitions)
 - Munitions marquantes et munitions de tir réduit
 - Kits de conversion Equipements de protection individuel

- Equipement d'entraînement collectif

- Plus d'information : <http://utmworldwide.com/>

Chaque tir démarrera en position dite « contact ».

Les concurrents ne pourront effectuer qu'un seul passage. Les étuis seront ramassés à l'issue de chaque série. Règlement des incidents de tir à charge de chaque tireur, il n'y aura pas d'arrêt du chronomètre.

Informations techniques des tirs :

Les précisions seront données par les encadrants le jour même.

Résultats / Classement :

A l'issue de chaque tir, chaque concurrent portera sa cible à la table des arbitres pour le comptage des points. L'arbitre est souverain dans l'ensemble des décisions qu'il est amené à prendre. Le classement se fera en effectuant le total des tirs.

Différentes catégories:

- Experts: Moniteurs, tireurs expérimentés (concerne les agents dotés de semi-automatique HK)
- Responsables: Directeurs et Responsables de services (concerne uniquement le responsable du poste)
- Seniors (concerne tous les autres tireurs)

Décompte des points :

Les cibles utilisées seront de type silhouette humaine, plus communément appelées « silhouette police ».

Des précisions seront apportées le jour du challenge sur le comptage des points.

En cas d'égalité, les tireurs seront départagés au nombre d'impact dans le centre.

Consignes de sécurité :

Chaque tir démarrera en position dite « contact ». Le tireur débutera son tir qu'au coup de sifflet du directeur de tir, et cessera le tir dès le coup de sifflet final marquant la fin du tir. Tout non-respect de consigne, coup de feu tiré après le coup de sifflet final, entraînera une annulation des tirs et une fin de tir pour le tireur concerné.

Afin que le concours se déroule sans incident, les agents devront être très attentifs aux consignes du directeur de tir. Toute faute de sécurité sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du tireur.

Inscription :

L'inscription au challenge de tir est de 10 euros par participant.

Le règlement, à l'ordre de l'ASPM Tassin la Demi-Lune, est à adresser aux coordonnées ci-dessous, accompagné du bulletin d'inscription.

Renseignements annexe :

Ce règlement peut faire l'objet de certaines modifications.

En ce qui concerne les différentes catégories, elles peuvent être modifiées suivant le nombre de participants. Il faut au minimum deux tireurs pour conserver une catégorie.

Sachant que nous aurons uniquement des professionnels de la Police Municipale, nous comptons sur vous pour que ce concours se déroule sans incident.

Nous comptons sur la bonne foi et le fair-play de chacun pour que ce challenge se déroule dans une bonne ambiance de franche camaraderie. Nous vous attendons nombreux pour cette journée.

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire au plus tôt et de renvoyer ce document à :

Police Municipale

A l'attention de Mathieu PUTIGNY

3^{ème} rdv de la sécurité

14, avenue du Général Leclerc

69 160 TASSIN LA DEMI-LUNE

06.76.72.39.52

crosspm2018@villettassinlademilune.fr

OBLIGATOIREMENT

☐ Du règlement des prestations et options demandées pour le week-end versé dans son intégralité, chèque libellé à l'ordre de ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POLICE MUNICIPALE DE TASSIN LA DEMI-LUNE (ASPMTLDL)

☐ D'un certificat médical datant de moins d'un an, sur lequel figure la mention : **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ou de la photocopie recto/verso de la licence d'athlétisme en cours de validité ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF TRI, en cours de validité à la date de la manifestation ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL.

☐ De la photocopie recto/verso de la carte professionnelle pour les policiers municipaux, ou la photocopie de l'arrêté de nomination.

Pour les ASVP, la photocopie de l'arrêté de nomination.

☐ Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la Banque Populaire.

☐ Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Règlement de la course

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La 33^e édition du Championnat de France de Cross-Country des polices municipales est organisée le dimanche 14 octobre 2018 par l'Association Sportive de la Police Municipale de Tassin La Demi-Lune (ASPMTLDL) en collaboration avec l'Athlétique Club de Tassin.

Cette compétition se déroulera au Parc de Lacroix-Laval sur la commune de Marcy l'Etoile.

4 épreuves compteront pour le championnat de France :

08h20 EPREUVE 1

Courses PM hommes : environ 7 500 m.

Masters et retraités (2 catégories).

09h20 EPREUVE 2

Courses PM femmes : environ 5 700 m.

Séniors, Masters et retraités (3 catégories).

10h10 EPREUVE 3

Courses PM et ASVP hommes : environ 7500 m (2 catégories)

11h30 EPREUVE 4

Course Open et sécurité : Police Nationale, Gendarmerie, Pompiers, Grand Public : environ 7 500 m (toutes catégories).

ARTICLE 2 : PUBLIC VISE

Les épreuves 1, 2 et 3 et le classement du Championnat de France de Cross-Country des PM sont ouverts aux agents de Police Municipale.

Les agents de surveillance de la voie publique, ainsi que les retraités, participent aux épreuves 1, 2 et 3 selon leur catégorie. Un classement spécifique leur sera réservé (cf art 6).

ARTICLE 3 : ASSURANCES

Les coureurs devront obligatoirement fournir lors de l'inscription soit un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à partir de la date de l'épreuve soit la photocopie recto-verso d'une licence sportive agréée en cours de validité (voir bulletin d'inscription).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommage corporels. Les athlètes non-licenciés sont couverts par une extension de garantie individuelle accident de l'assurance des organisateurs. Le détail des garanties peut être consulté sur simple demande du document. Il est vivement conseillé aux athlètes de s'assurer que cette assurance corresponde à leurs besoins et qu'elle couvre les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. De plus, l'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile (loi numéro 84-610, art 37) souscrite auprès de la Banque Populaire.

ARTICLE 4 : JURY OFFICIEL

Il est constitué par des commissaires de course chronométreurs et juges arbitres.

Le jury officiel est présidé par le responsable de la commission course du comité d'athlétisme du Rhône.

Des contrôles seront effectués durant les épreuves afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Le chronométrage officiel sera effectué par ce même comité d'athlétisme.

ARTICLE 5 : SECURITE ET BALISAGE DES PARCOURS

Les parcours sont balisés et protégés par les signaleurs.

Une association agréée premiers secours assurera le dispositif de secours.

ARTICLE 6 : CATEGORIES

1978 à 1994 seniors F et H (SE)

1968 à 1977 master 1 F et H (M1)

1958 à 1967 master 2 F et H (M2)

1948 à 1957 master 3 F et H (M3)

ARTICLE 7 : CLASSEMENTS

A l'issue des différentes épreuves, il sera procédé aux classements suivants :

Pour les agents de Police Municipale :

Classement individuel par catégorie. Les trois premiers (ères) par catégorie.

Classement par équipe composé des trois premiers concurrents de la même police municipale par catégorie à la place (et non au temps). En cas d'ex-aequo entre deux équipes, le classement sera effectué sur le (la) troisième coureur (euse) de l'équipe le (la) mieux placée à la place (et non au temps). Challenge du nombre attribué à la police municipale présentant le plus grand nombre confondu d'agents de police municipale, de retraités et d'ASVP d'une même commune.

Pour les ASVP, le classement est effectué sur les 3 premiers par catégorie. Pour les retraités de la PM le classement est effectué sur les 3 premiers par catégorie.

ARTICLE 8 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant la sécurité des participants en péril, l'ASPMTLDL et l'ACT se réservent le droit d'annuler les épreuves ou de modifier les horaires de course.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, les concurrents autorisent les organisateurs et les partenaires du 33^e Cross-Country des Polices Municipales à exploiter les images prises à l'occasion des compétitions, sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie financière.

ARTICLE 10 : SALUBRITE

Cette journée se déroulera dans le cadre de l'écocitoyenneté, les organisateurs et les participants se plieront aux règles de propreté instaurées au sein du parc Lacroix Laval.

ARTICLE 11 : ENGAGEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant toutes les clauses. Il ou elle s'engage par l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Hébergement

CAMPANILE LYON TASSIN ***

12 rue de Montriblond, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
Tél. 04 78 36 69 69

Chambre individuelle avec petit déjeuner buffet et taxe de séjour inclus 48.00 € par nuit
Chambre pour 2 personnes avec petit déjeuner buffet et taxe de séjour inclus 54.00 € par nuit

HOLIDAY INN ****

13 D avenue Victor Hugo, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
Tél. 04 78 64 68 69

Chambre individuelle 59.00 € avec petit déjeuner 69.00 €
Chambre double 59.00 € avec petit déjeuner 79.00 €
Taxe de séjour, 1.65 € par nuit et par personne

Code promotionnel « police »

B&B **

5 avenue Victor Hugo, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
Tél. 08 92 68 23 04

Pour la nuit du 11 octobre 2018

29 chambres twin (2 lits séparés) au tarif de 55 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)
30 chambres doubles (1 grand lit au tarif de 55 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)
4 chambres triples (1 grand lit et un petit lit) au tarif de 65 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)
5 chambres quadruples (1 grand lit et 2 petits lits) au tarif de 75 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)

Pour les nuits du 12 et 13 octobre 2018

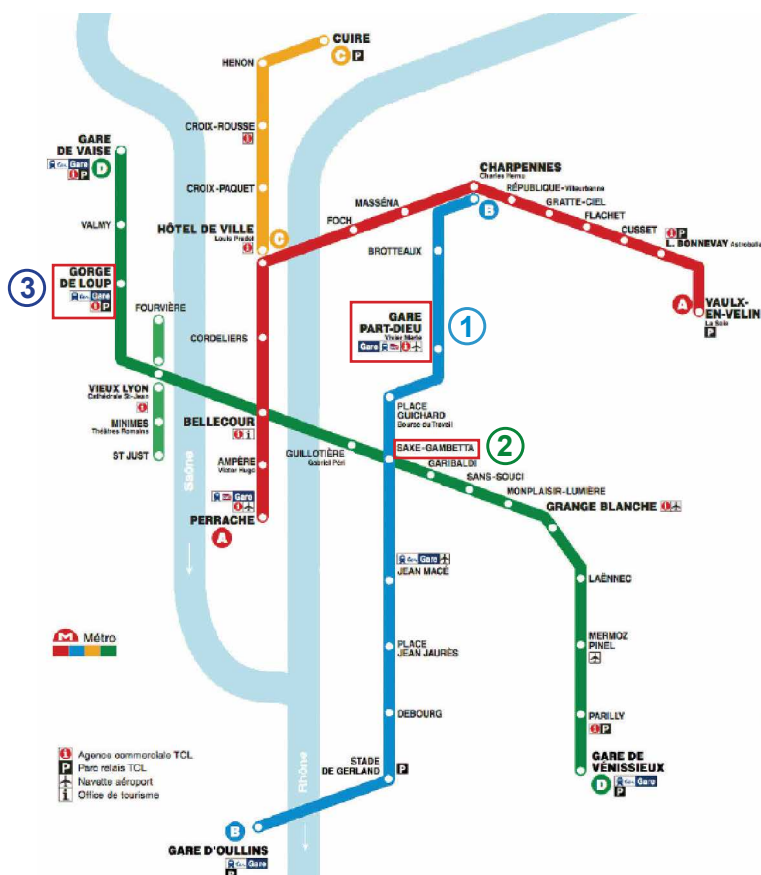
29 chambres twin (2 lits séparés) au tarif de 39 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)
30 chambres doubles (1 grand lit au tarif de 39 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)
4 chambres triples (1 grand lit et un petit lit) au tarif de 65 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)
5 chambres quadruples (1 grand lit et 2 petits lits) au tarif de 75 € (hors petit-déjeuner à 6.15 € et taxe de séjour à 0.99 €)

Les réservations pourront s'effectuer par mail à bb4579@hotelbb.com ou par téléphone au 08 92 68 23 04
Code de réservation CORPOA99

Restauration

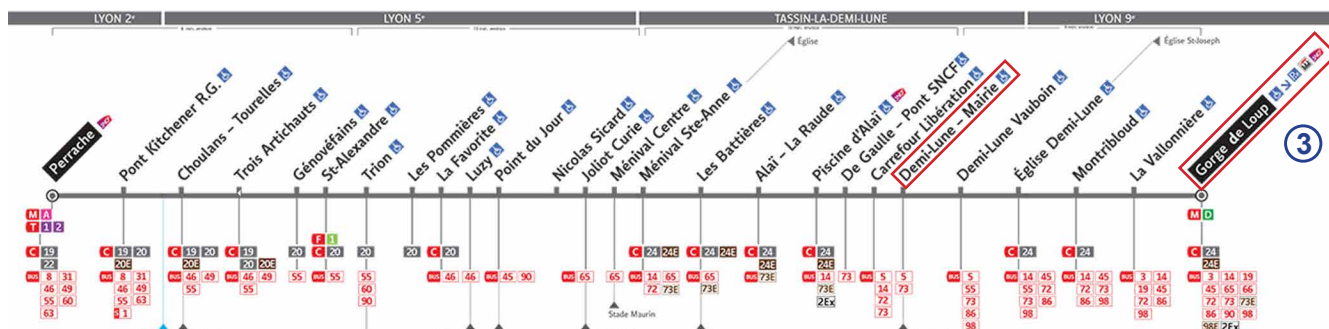
Samedi soir <i>Pasta Party</i>.....	20 euros
Dimanche midi.....	18 euros
Soirée de Gala et Concert.....	46 euros

Annexe 1 - Se déplacer

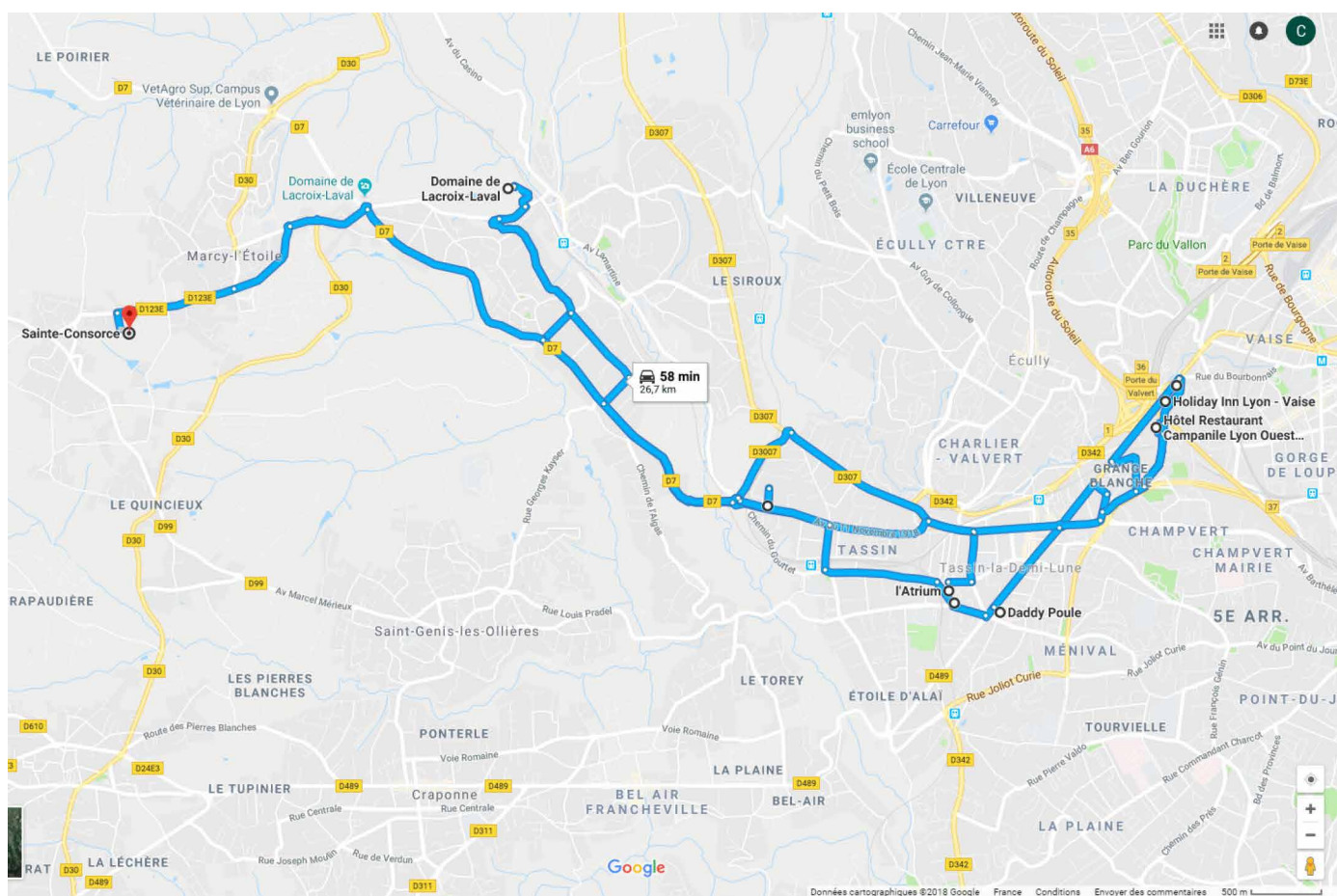


DEPUIS LA GARE DE LA PART-DIEU

- 1 Métro B**
Direction Gare d'Oullins
Descendre à Saxe - Gambetta
- 2 Métro D**
Direction Gare de Vaise
Descendre à Gorge de Loup
- 3 Ligne majeure C21**
Direction Perrache
Descendre à Demi-Lune Mairie



Annexe 2 - Se repérer



RENSEIGNEMENTS

Association Sportive de la Police Municipale de Tassin

14 avenue du Général Leclerc

Tél. 04 72 59 22 22

crosspm2018@villettassinlademilune.fr

-

www.tassinlademilune.fr

-



police municipale de Tassin la Demi-Lune

